



**ATELIER PARIS21 - STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA
STATISTIQUE – SNDS
BAMAHO, FÉVRIER 2005, SIÈGE D'AFRISTAT.**

ATELIER REGIONAL PARIS 21 SUR LES SNDS
Bamako, 10-12 février 2005

**EBAUCHE DE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ELABORATION DE LA
STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE AU TOGO**

I – CONTEXTE GENERAL

Depuis le début des années 90, la situation générale du Togo a été marquée par une crise socio-politique dont les répercussions se sont traduites entre autres par la suspension de la coopération avec l'Union Européenne et les principaux partenaires au développement ralentissant de manière substantielle les capacités d'investissement du pays et par ricochet, la croissance économique. La recherche d'approche de solution à la crise ont amené le Gouvernement à organiser à deux reprises, des élections législatives anticipées pour permettre à toutes les sensibilités politiques du Togo de participer à la gestion du pays.

Après la deuxième élection législative anticipée en 2002, l'Assemblée Nationale a adopté un programme de Gouvernement essentiellement axé sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations et la recherche d'un consensus national. Ainsi, le processus d'élaboration d'un DSRP intérimaire engagé en octobre 2001 a été réactivé. A cette occasion, il a été constaté une faiblesse notoire de l'appareil statistique national se traduisant surtout par l'absence de données fiables pour répondre aux besoins de diagnostic de la pauvreté. Les lacunes inhérentes au SSN ont d'ailleurs été bien identifiées dans un rapport de diagnostic élaboré par un cabinet dénommé CAMIRE sur financement de l'Union Européenne. Le DSRP intérimaire adopté par le Gouvernement en novembre 2004 est donc basé sur des données statistiques très anciennes et par conséquent loin de la réalité actuelle. Il faut rappeler à ce égard que le dernier recensement général de la population remonte à l'année 1981 et que l'analyse de la pauvreté a été tirée d'une enquête budget-consommation datant de 1987-1989. Il est alors devenu urgent notamment dans le cadre de la préparation du DSRP final et des révisions ultérieures ainsi que des rapports nationaux de suivi des OMD, de réorganiser le SSN pour, non seulement permettre de disposer de données de base fiables à partir desquelles les objectifs des différentes stratégies de développement et de réduction de la pauvreté seront fixés, mais aussi pour les besoins de suivi de la mise en œuvre desdites stratégies de même que pour leur évaluation. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique en parfaite articulation avec le DSRP avec la nécessité de préparer un cahier des charges pour fixer de façon rationnelle, le déroulement du processus.

II – OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA FEUILLE DE ROUTE

L'objectif général de la feuille de route est de structurer de manière cohérente et consensuelle, le processus d'élaboration de la SNDS en vue de susciter une adhésion totale de toutes les parties prenantes pouvant se manifester notamment par la prise de décisions politiques appropriées et la mobilisation de moyens adéquats à cet effet.

La feuille de route vise en particulier à expliquer aux diverses parties prenantes, le bien fondé d'une SNDS et une idée claire de la manière dont il convient de procéder pour son élaboration. Elle permettra également de donner un cadre de référence pour les interventions des bailleurs de fonds dans le domaine.

Le principal résultat attendu c'est une feuille de route validé à deux niveaux : une validation au cours d'un atelier avec la participation des représentants de toutes les parties concernées et une adoption formelle par le Gouvernement. Au niveau du Gouvernement, on peut envisager seulement l'approbation de la feuille de route par le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations après compte rendu au Premier Ministre ou par la Commission Supérieure de la Statistique à créer. La validation et l'approbation de la feuille de route implique l'approbation du processus proposé pour son élaboration et, notamment du budget et du calendrier tenant compte des impératifs politiques et du calendrier du processus DSRP.

III – INCLUSION DU PROCESSUS SNDS DANS LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le processus DSRP ayant un besoin crucial de données, la feuille de route devrait permettre une mise à niveau de l'appareil statistique au moins à partir de la mise en œuvre du DSRP final qui en principe serait terminé en 2006. Le DSRP final aura comme un des principaux résultats, l'adoption de la SNDS à la fin du mois de septembre 2006 pour permettre sa mise en œuvre à partir de l'année 2007. La date butoir de septembre 2006 permet de programmer les activités SNDS dans le budget 2007. Il faut noter que la SNDS couvrira la période 2007-2012. Il sera important de faire en sorte que la première période triennale de mise en œuvre du DSRP final corresponde aux trois premières années de la SNDS de sorte que la révision du DSRP final corresponde à la revue à mi-parcours de la SNDS.

IV – CADRE INSTITUTIONNEL

Suite au diagnostic réalisé par le cabinet CAMIRE et dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de gestion et de la bonne gouvernance financé par le PNUD, il avait été envisagé la création par décret, de deux structures à savoir, une Commission Supérieure de la Statistique (dont la composition serait : membres du gouvernement, universitaires et de chercheurs, producteurs et utilisateurs des statistiques, représentants d'ONG et société civile) et un Comité Technique National doté de pouvoirs de décision.

Ces structures pourraient être rapidement créées pour piloter le processus d'élaboration de la SNDS. Il suffirait pour cela de préciser de manière spécifique dans les textes de ces structures, les mandats qui leur sont confiés en matière de SNDS.

V – REPARTITION DES ROLES

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations (MEFP) introduit une communication en Conseil des Ministres pour que ce dernier donne son accord pour lancer l'élaboration de la politique. A la fin du processus, il introduit le document de stratégie validé par les différentes parties prenantes pour approbation.

La Commission Supérieure de la Statistique examine et amende les différents rapports élaborés par le Comité Technique National avant leur soumission en Conseil des Ministres.

Le Comité Technique National est chargé de l'exécution de la feuille de route. A cet effet, il conduit les études, rédige les rapports et élabore toutes les propositions de décision à soumettre à la Commission Supérieure. Il sollicite les conseils spécifiques auprès de personnes ressources ou autres organes dans les domaines pour lesquels il manque de compétence. Son secrétariat permanent pourrait être assuré par deux ou trois personnes de la DGSCN et de la Coordination du DSRP qui seront en fait les chevilles ouvrières de l'élaboration de la SNDS. Le Comité Technique National pourrait également faire appel à des consultants pour exécuter certains travaux qui lui seront soumis pour exploitation.

L'ensemble des parties prenantes seraient sollicité à travers des réunions de la Commission Supérieure ou des ateliers pour donner leur avis à toutes les étapes du processus. Toutefois, le Comité Technique National pourraient faire des consultations ponctuelles sur des questions pointues qui ne concernent qu'une catégorie de parties prenantes. C'est le cas par exemple des bailleurs de fonds.

VI – ACTIVITES

VI.a Mise en place des structures de pilotage : Ces structures devant contribuer à l'élaboration de la feuille de route, il est important qu'elles soient mises en place avant finalisation du projet de feuille de route

VI.b Finalisation et validation de la feuille de route à partir de l'avant projet préparé à l'atelier PARIS21 : la validation peut se faire à travers une consultation avec les partenaires et une réunion de la Commission Supérieure.

VI.c Recherche et mobilisation des financements : la volonté politique de préparer la SNDS devra être manifesté par le Gouvernement en inscrivant une ligne budgétaire à cet effet. Ensuite, les requêtes seront faites aux différents Trust Fund ainsi qu'à d'autres partenaires.

VI.d Diagnostic du SSN : Il s'agira d'une mise à jour du diagnostic effectué par le cabinet CAMIRE et sa soumission à un atelier de validation. L'atelier de validation pourrait aussi proposer des orientations stratégiques.

VI.e Préparation du projet de stratégie et de plan d'actions : Sur la base des orientations stratégiques arrêtées par l'atelier de validation du diagnostic, des groupes de travail peuvent être mises en place pour proposer suivant une répartition et des termes de référence clairs, des portions de la stratégie qui seraient également déclinées en plan d'actions. Ensuite, le Secrétariat permanent rédigera un avant projet de stratégie et de plan d'actions à soumettre au Comité Technique National pour examen. Le premier draft de ce projet pourrait être soumis aux partenaires et à certaines autres parties prenantes pour observations. Le projet amendé fera ensuite l'objet de validation au cours d'un atelier avant d'être soumis à la Commission Supérieure et au Conseil des Ministres.

VI.f Activités d'appui : Il s'agit des voyages d'études ou des études à réaliser aussi bien par des consultants que par des personnes ressources nationales pour éclairer certaines options stratégiques.

VII – BUDGET (PM)

Après avoir établi la liste exhaustive des activités et de leur contenu, ces activités feraient l'objet d'évaluation pour aboutir à une estimation globale du coût d'élaboration de la SNDS. Ce coût sera ensuite ventilé par source de financement.

VIII – CHRONOGRAMME INDICATIF

ACTIVITES	Année 2005			Année 2006			
Mise en place des structures		X					
Finalisation et validation de la feuille de route		X	X				
Recherche et mobilisation de financement				X	X		
Activités d'appui				X	X	X	
Mise à jour et validation du diagnostic						X	
Préparation et validation de la SNDS y compris plan d'action						X	X
Programmation de la mise en œuvre							X